



ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Conseil interaméricain pour le développement intégré
(CIDI)



QUATRIÈME RÉUNION DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION

10-12, août 2005

Scarborough, République de Trinité-et-Tobago

OEA/Ser.K/V.7.1

CIDI/RME/DEC.5 (IV-O/05)

8 sept. 2005 (REV)

Original: anglais

CIDI/RME/DEC.5 (IV-O/05)

DÉCLARATION DE SCARBOROUGH ET ENGAGEMENTS D'ACTION

(Déclaration approuvée à la troisième séance plénière tenue le 12 août 2005
Sujette aux révisions de la Commission de Style)

Nous, Ministres de l'éducation des États membres de l'Organisation des États Américains (OEA), réunis dans la ville de Scarborough sur l'île de Tobago du 10 au 12 août 2005, à l'occasion de la Quatrième réunion des Ministres de l'éducation, pour examiner la façon dont nous pouvons offrir une éducation de qualité qui encourage l'inclusion sociale, inspire aux citoyens le sentiment démocratique et jette les bases d'un travail productif en fonction des principes de la Charte de l'OEA, de la Charte démocratique interaméricaine et de la Déclaration de Margarita.. Après avoir examiné différentes propositions et tenu des discussions sur des sujets divers, nous faisons la déclaration suivante:

1. L'éducation doit jouer un rôle fondamental dans le développement d'une citoyenneté démocratique et productive et dans la promotion de l'inclusion sociale pour trouver des solutions collectives aux problèmes et assurer que les générations futures auront accès à un monde riche en possibilités et espoirs. Dans cette perspective, nous réaffirmons l'engagement pris lors de la Réunion des Ministres de l'éducation à Mexico de forger une véritable alliance des Amériques en faveur de l'éducation. Dans l'esprit de cette alliance, les politiques de développement économique de chaque pays devraient appuyer leurs politiques d'éducation publique. Ainsi, l'éducation peut devenir la clé du progrès de nos sociétés et de notre civilisation.
2. Une éducation de qualité qui est adaptée aux contextes locaux et aux réalités du monde est avant tout un droit humain et un bien public qui constitue un pilier central de nos sociétés. Pour garantir à tous nos citoyens la meilleure éducation possible, il faut un financement adéquat, une bonne gestion et une participation sincère des étudiants, des familles, des enseignants, des administrateurs et de la société civile.
3. Nous sommes déterminés à atteindre les objectifs issus des Sommets des Amériques en matière d'éducation, à savoir: "promouvoir les principes d'équité, de qualité, de pertinence et d'efficacité à tous les niveaux du système d'éducation, et veiller à ce que, d'ici 2010, tous les enfants jouissent d'un accès universel à une éducation primaire de qualité et achèvent leurs études, et à ce qu'au moins 75 % des jeunes puissent suivre une éducation secondaire de qualité, avec une augmentation du nombre de diplômés et la possibilité pour la population en générale, de suivre un apprentissage tout au long de la vie". Parallèlement à ces objectifs, nous soulignons la nécessité de nous efforcer d'offrir l'égalité des chances aux deux sexes à tous les niveaux d'éducation.

4. Nous convenons que, pour assurer une éducation de qualité à tous les citoyens, nous devons évaluer nos activités en nous fondant sur des critères clairement définis et promouvoir l'obligation de rendre compte des résultats obtenus. Dans le prolongement de l'engagement pris par nos chefs d'État au Sommet de Monterrey, nous sommes convenus d'étendre la diffusion des résultats scolaires et d'autres informations utiles sur nos systèmes d'éducation auprès des fonctionnaires chargés de formuler des politiques, des enseignants, des familles et du public en général.
5. Nous reconnaissons que nombre de pays du Continent américain enregistrent les niveaux les plus élevés d'inégalité des revenus dans le monde. L'éducation nous offre la meilleure possibilité d'améliorer la vie de millions de personnes qui sont dans la pauvreté et, pour cette raison, nous accordons la priorité à l'équité de pair avec la qualité.
6. Nous reconnaissons le rôle fondamental que jouent les enseignants et nous accordons la priorité à leur développement professionnel qui est un facteur clé de l'apprentissage et du développement de nos sociétés. En conséquence, nous encourageons les pays à coopérer pour assurer l'adoption de mécanismes propres à aider les pays en développement à former des enseignants et à les retenir. Nous exhortons fortement nos Chefs d'État et de gouvernement, ou nos plus hauts fonctionnaires oeuvrant dans ce domaine ainsi que nos législateurs de continuer à garantir les conditions de travail qui correspondent à la noble profession de l'enseignement ainsi que les principes de la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.
7. Nous reconnaissons la nécessité d'élargir la structure de l'éducation à partir de la phase initiale, en raison de son impact très positif sur la qualité de l'éducation et la réduction des inégalités.
8. Nous reconnaissons la nécessité de nous pencher sur les indicateurs élevés d'analphabétisme actuels dans les pays de la région ; c'est pourquoi nous proposons d'envisager de mettre au point un programme régional d'alphabétisation et nous chargeons l'OEA d'examiner cette possibilité.
9. Nous prêterons une plus grande attention à l'enseignement secondaire, à la formation technique pour la création d'emplois et à l'acquisition des autres compétences clés en rapport avec les besoins de nos pays en matière de développement, parce que nous reconnaissons que nos possibilités de créer aux niveaux local et régional des moyens d'innovation et de créativité et d'accroître la productivité seront d'autant plus grandes que la population active sera démocratique, bien éduquée et informée.
10. Nous reconnaissons qu'il importe d'élargir l'accès à l'enseignement supérieur dans nos pays et d'en améliorer la qualité, ainsi que d'y incorporer la technologie appropriée en tant que facteur qui facilite l'accès de nos citoyens au secteur productif.
11. Nous reconnaissons que l'information et le savoir sont indispensables à l'inclusion sociale, à l'emploi et à la démocratie, et que la promotion de l'égalité de l'accès, de l'utilisation et de l'intégration des nouvelles technologies à nos systèmes d'éducation est essentielle pour préparer les étudiants à la société de l'information. Nous reconnaissons l'importance fondamentale que revêtent la science, la technologie, l'ingénierie, l'innovation et l'éducation

en tant qu'éléments moteurs principaux du développement économique et social. Nous reconnaissons aussi qu'il importe de les promouvoir dans les plans de développement nationaux et régionaux. Nous prenons l'engagement d'encourager le développement de l'enseignement des sciences dans nos pays à tous les niveaux, pour renforcer les capacités humaines, éliminer les disparités entre les hommes et les femmes, réduire la brèche technologique et favoriser l'expansion d'une force de travail compétitive et instruite.

12. Nous reconnaissons l'impact que peuvent avoir les questions de santé et d'environnement sur le développement humain et nous reconnaissons le rôle que l'éducation joue dans la promotion de modes de vie sains, la réduction de l'incidence du virus VIH/SIDA et des maladies sexuellement transmissibles (MST) et la valorisation et la protection de l'environnement.
13. Nous avons conscience des défis et des responsabilités que représente pour les éducateurs la violence croissante, individuelle et collective, dans nos sociétés. Les écoles et établissements d'enseignement supérieur doivent être des lieux sûrs qui favorisent la santé émotionnelle, mentale et physique des étudiants comme du personnel enseignant.
14. Nous avons honoré notre engagement à créer un Programme interaméricain d'éducation aux valeurs et pratiques démocratiques. Nous sommes conscients du fait que la paix et la démocratie sont des conditions nécessaires au plein exercice des libertés fondamentales ainsi qu'à la croissance et au développement de nos nations.
15. Nous reconnaissons que la diversité culturelle et la pluralité ethnique du Continent recèlent un potentiel énorme d'enrichissement de la qualité de vie des populations de nos pays et recommandons vivement le développement, à tous les niveaux scolaires, de pratiques pédagogiques qui répondent aux besoins de tous les étudiants. En particulier, nous reconnaissons l'importance que revêt le plurilinguisme dans la promotion d'une meilleure compréhension et d'un degré plus élevé de cohésion à l'intérieur du Continent américain.
16. Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de prêter une attention particulière aux enfants et aux jeunes qui ont des besoins spéciaux en matière d'éducation pour réaliser leur véritable inclusion sociale.
17. Nous reconnaissons que la mise en œuvre des mandats émanés du Sommet en relation avec l'éducation, ainsi que les buts énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le cadre d'action de Dakar exigeront des décaissements financiers de taille de la part des gouvernements des États membres ainsi que des institutions internationales de financement. Nous sommes aussi conscients que les États membres se heurtent à des difficultés toujours croissantes pour financer l'éducation en temps de crise économique, de catastrophes naturelles, d'instabilité politique et d'agitation sociale. Néanmoins, nous sommes pleinement conscients du fait que, malgré ces difficultés, parmi d'autres, notre détermination à élargir l'accès à une éducation de qualité doit demeurer une priorité. Nous réaffirmons que l'éducation exige un investissement public important et que nous devons continuer de faire un usage efficace de nos ressources pour offrir à tous une éducation de qualité. En quête d'une éducation de haute qualité au profit de tous les citoyens, tous les pays doivent prendre des mesures pour assurer le financement adéquat de l'éducation.

18. Nous appuyons les efforts déployés par les gouvernements du Continent américain qui explorent de nouvelles méthodes de mobilisation de financement national et international destiné aux investissements publics et privés dans l'éducation. Dans cette perspective, nous notons avec intérêt les progrès accomplis depuis notre dernière réunion dans la définition de mécanismes d'échange de créances contre éducation dans la région, comme par exemple les progrès réalisés dans ce domaine par l'Espagne et l'Argentine. Nous reconnaissons que de telles initiatives doivent être conçues en coordination avec nos ministres des finances et dans le respect de la législation de nos pays.
19. Nous suivons avec grand intérêt les efforts déployés en faveur de l'élaboration d'une Charte sociale assorti d'un Plan d'action mis au point par l'OEA et nous demandons que cette Déclaration et les engagements d'action qui y sont annexés soient soumis à titre de contributions au Groupe de travail auquel sera confié l'élaboration de ce document.
20. Nous sommes conscients que de nombreux efforts ont été déployés pour relever les défis qui se posent pour l'éducation dans le Continent. Parmi celles-ci, nous rendons particulièrement hommage aux activités suivantes:
 - Le Programme régional des indicateurs de l'éducation (PRIE), coordonné par le Mexique et le Forum continental sur l'évaluation de la qualité de l'éducation coordonné par le Brésil, tous deux issus des Sommets des Amériques.
 - Les efforts déployés pour accroître la transparence dans la diffusion de l'information sur l'éducation, conformément au mandat émis dans la Déclaration de Nuevo León et selon un sondage et un séminaire organisés avec l'appui des États-Unis d'Amérique.
 - Le Projet continental sur l'Élaboration de politiques et de stratégies de prévention de l'échec scolaire, coordonné par l'Argentine.
 - Le Projet continental sur la formation des enseignants, coordonné par Trinité-et-Tobago.
 - Le Projet continental sur l'enseignement secondaire et le développement des compétences essentielles et professionnelles, coordonné par le Costa Rica.
 - Les progrès réalisés dans l'utilisation des nouvelles technologies, en particulier au moyen du Réseau latino-américain des portails de l'éducation, du Portail de l'éducation des Amériques, du réseau par satellite de télévision éducative EDUSAT, du programme Ordinateurs pour éduquer, de l'École des Amériques (COLAM) de l'Organisation universitaire interaméricaine.
 - Les Centres d'excellence en matière de formation des enseignants.
 - L'accord conclu entre les pays du Commonwealth pour aborder les questions concernant le recrutement d'enseignants et leur maintien au moyen d'un Protocole du Commonwealth pour le recrutement d'enseignants.
21. Nous notons avec satisfaction que la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE) a apporté une contribution positive à l'élaboration et à l'amélioration de la politique de l'éducation dans les États membres. Elle a servi forum qui a permis que les mandats politiques issus de cette Réunion des Ministres ainsi que des précédentes reçoivent un appui et un suivi appropriés sur le plan technique. Nous souhaitons que la CIE continue à se développer de manière à devenir un espace important pour les suites techniques et politiques à donner aux mandats que nous lui confions.

22. Nous reconnaissons et apprécions les travaux du Secrétariat général de l'OEA et du Secrétariat exécutif au développement intégré, en particulier du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie en sa qualité de Secrétariat technique qui coordonne la CIE, le projet Partage du savoir et le Réseau consultatif et prête son concours aux projets des Sommets et du Continent. Le Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie doit continuer d'assister les États membres pour mettre en commun des programmes qui se sont avérés efficaces, faciliter la communication et leur donner des conseils de manière à ce que la coopération horizontale ne cesse de croître et de se renforcer.
23. Nous remercions le peuple et le gouvernement de Trinité-et-Tobago pour l'hospitalité particulière qu'ils nous ont réservée à l'occasion de cette Quatrième Réunion des Ministres de l'éducation. Nous tenons spécialement à rendre hommage aux travaux du Ministère de l'éducation de Trinité-et-Tobago qui a assuré le succès de cette rencontre.
24. Les Chefs d'État et de gouvernement de nos pays démocratiquement élus ont adopté des mandats, qui constituent des directives pour les responsables et planificateurs de l'éducation. Celles-ci incarnent l'engagement pris par notre continent d'agir de manière à assurer à tous nos citoyens le droit à une éducation de qualité. Nous demandons à nos dirigeants de tenir compte de cette déclaration dans leurs délibérations au IVe Sommet des Amériques qui aura lieu à Mar del Plata en novembre prochain. Pour atteindre les buts du Sommet qui ont été énoncés dans le Plan d'action de l'éducation et donner suite à la Déclaration figurant ci-dessus, nous présentons les engagements d'action suivants:

ENGAGEMENTS D'ACTION

Pour assurer que la présente Déclaration se traduise par des actions concrètes et efficaces, nous, Ministres de l'éducation des Amériques, nous engageons à:

1. Redoubler d'efforts dans nos pays respectifs pour réaliser les objectifs émanés des Sommets des Amériques en matière d'éducation, en unissant la volonté et les efforts de tous les secteurs de la société en vue de parvenir à la qualité, l'équité, la pertinence et l'efficacité de l'éducation et en donnant à celle-ci une place de choix dans les débats publics, les décisions des pouvoirs publics et l'investissement public et privé.
2. Demander que le rôle important joué par l'éducation dans la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la gouvernance démocratique soit pris en compte dans la Déclaration et le Plan d'action du IVe Sommet des Amériques; à cette fin, nous soumettons un texte à l'examen de nos Chefs d'État et de gouvernement par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques.
3. Prier instamment les agences de coopération, de développement et de financement d'unir leurs efforts pour aider les pays à atteindre les objectifs d'éducation émanés des Sommets et des Réunions interaméricaines des Ministres de l'éducation.
4. Appuyer et renforcer le corps enseignant dans les pays de notre Continent et examiner et exploiter les résultats des études et des initiatives du Continent entreprises à cet effet, telles

que les Centres d'excellence pour la formation des enseignants et le projet continental sur la préparation, le développement professionnel et l'évaluation des enseignants.

5. Appuyer l'initiative relative à l'organisation d'un Forum interinstitutions sur le financement et la gestion de l'éducation; suggérer l'inclusion comme l'un des sujets, l'analyse des mécanismes qui permettent l'échange de la dette pour l'éducation.
6. Promouvoir le développement de l'enseignement des sciences dans nos pays à tous les échelons, pour renforcer les capacités humaines, éliminer les préjugés contre les femmes, réduire la brèche technologique et faire en sorte que la population active soit instruite.
7. Trouver les moyens d'utiliser de façon optimale la technologie de l'information et de la communication en vue d'améliorer l'apprentissage, de promouvoir l'équité et d'appuyer la coopération entre les pays de notre Continent, par le recours à des stratégies et des instruments consistant notamment à:
 - i. Explorer les moyens d'axer le contenu du Portail de l'éducation des Amériques sur les priorités des Sommets et des Réunions ministérielles en matière d'éducation.
 - ii. Examiner le rôle que le Réseau latino-américain des portails de l'éducation peut jouer dans l'accroissement des ressources pédagogiques de qualité mises à la disposition des écoles, dans la promotion de la mise en commun des connaissances et des expériences et dans la réduction des coûts inhérents à la création de portails nationaux.
 - iii. Encourager une plus grande utilisation du réseau par satellite de télévision éducative EDUSAT pour enrichir le contenu et la pédagogie et promouvoir un accès équitable à l'apprentissage, même dans les zones éloignées, ainsi qu'encourager le dialogue continental sur l'éducation avec l'aide d'organisations partenaires.
 - iv. Mettre en relief l'initiative Ordinateurs pour les écoles, pour donner à celles-ci accès à du matériel informatique qui a été remis en état à bas prix et promouvoir l'acquisition de compétences techniques chez les jeunes.
8. Renforcer la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE) en tant que forum principal pour le suivi de nos progrès dans l'exécution des mandats issus des Sommets, et pour la promotion de la coopération interaméricaine dans le domaine de l'éducation, en veillant à être représentés par des spécialistes compétents de l'éducation aux réunions de la CIE et en demandant au Secrétaire général de faciliter les activités de la Commission en lui apportant une aide appropriée par l'intermédiaire du Secrétariat exécutif au développement intégré.

Nous demandons à la Commission interaméricaine de l'éducation (CIE) de mener les activités suivantes:

- a. Suivre les progrès réalisés dans la poursuite des buts fixés par le Sommet des Amériques en matière d'éducation, en prêtant une attention particulière aux progrès accomplis par les pays dans la réalisation des objectifs émanés du Sommet de Santiago et en prenant aussi en compte les buts énoncés dans le Cadre d'action de

Dakar ainsi que ceux qui sont contenus dans la Déclaration du millénaire pour le développement, en particulier en encourageant l'analyse, la diffusion et l'utilisation dans le processus de prise de décisions de l'information générée par le Projet régional des indicateurs de l'éducation (PRIE).

- b. Entreprendre un examen stratégique des politiques, programmes et activités de l'OEA liés aux Sommets dans le domaine de l'éducation, en vue de classer par ordre de priorité et de coordonner les activités, de renforcer la capacité et de mettre en évidence les résultats.
- c. Examiner le chapitre consacré à l'éducation dans le Plan stratégique de partenariat pour le développement 2002-2005 de l'OEA pour déterminer s'il y a lieu de l'adapter aux accords continentaux, y compris à la présente Déclaration et engagements.
- d. Appuyer les efforts entrepris par les États membres pour éliminer les disparités entre les sexes et parvenir à l'équité entre les sexes à tous les échelons de l'éducation, spécialement dans l'enseignement primaire et secondaire, en prêtant une attention particulière aux disparités qui persistent et en coordonnant les activités avec la Commission interaméricaine des femmes.
- e. Explorer les moyens de renforcer la capacité de dispenser un enseignement scientifique et technologique à tous les échelons, en partenariat avec la Commission interaméricaine de science et de technologie.
- f. Explorer des moyens de renforcer l'alliance stratégique entre les Ministères de l'éducation et les Ministères de la santé, du travail et de l'environnement en partenariat avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) pour assurer que les écoles deviennent des établissements sains et sûrs à la fois pour les enseignants et les étudiants.
- g. Échanger des informations sur la planification préalable aux catastrophes et les mécanismes pour imprévus afin d'assurer que l'éducation reprendra son cours normal dans les plus brefs délais, compte tenu en particulier de l'utilisation qui est faite des établissements scolaires en pareils cas.
- h. Lancer le Programme interaméricain d'éducation aux valeurs et pratiques démocratiques, en facilitant l'établissement d'un plan de travail détaillé et applicable, de critères d'évaluation des progrès et d'un projet de budget et des sources de financement au titre de la première phase de ce programme. Ces activités devraient être menées à bien par un groupe de travail composé des pays membres intéressés et dirigé par la Colombie, avec l'assistance du Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie et du Bureau pour la promotion de la démocratie de l'OEA, et avec les recommandations d'un Groupe consultatif formé de responsables de l'éducation à la citoyenneté originaires des États membres, d'experts des milieux universitaires et de la société civile, ainsi que d'autres partenaires appropriés et intéressés. Le plan de travail, y compris les premières activités spécifiques et les sources de financement proposées, devrait être présenté au Comité exécutif de la CIE et aux membres de son

bureau, avant la fin de l'année. Au nombre des activités initiales inscrites dans le Plan de travail, tenir au Mexique durant le premier trimestre de 2006, une réunion des représentants des États membres portant sur les expériences en matière d'éducation à la citoyenneté qui se seront révélées fructueuses.

- i. Soutenir les efforts des États membres visant à offrir une éducation de qualité dans des contextes multiculturels, multilingues et multiethniques et chercher à permettre à un plus grand nombre de nos citoyens d'apprendre d'autres langues étrangères, dont les langues officielles de l'OEA.
- j. Élaborer une stratégie destinée à accroître le financement de l'éducation en renforçant la coopération avec la Fondation pour les Amériques ou d'autres entités pertinentes, mobiliser des ressources de la société civile, du secteur privé et public pour aider et revitaliser l'éducation dans la région, en particulier dans les pays dont les systèmes d'éducation sont les plus vulnérables.
- k. Explorer avec la Banque interaméricaine de développement et d'autres organisations pertinentes les moyens d'accroître l'échange d'informations et d'élaborer des stratégies de coopération dans les domaines du financement et de la gestion de l'éducation.
- l. Explorer les moyens dont les recommandations issues des consultations avec des organisations de la société civile et présentées à cette Réunion peuvent contribuer à la création de partenariats avec ces organisations, afin de tirer parti de leur expérience, en particulier dans le domaine de l'éducation dans les secteurs les plus vulnérables de la société.
- m. Fournir des informations au Conseil permanent de l'Organisation des États Américains pour assurer que le rôle joué par l'éducation dans la lutte contre la pauvreté est pris en compte dans l'élaboration de la Charte sociale interaméricaine et de son Plan d'action.
- n. Contribuer à donner une dimension latino-américaine et caraïbe à un symposium de la Banque mondiale sur la contribution de l'éducation préscolaire au développement économique, et à en assurer le suivi, en coopération avec la Banque interaméricaine de développement.

Nous demandons au Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie d'appuyer la mise en œuvre de ce plan d'action et d'aider la CIE en:

- a. Encourageant le dialogue parmi les responsables et les institutions publiques chargés de l'éducation aux niveaux continental, régional, national et local, ainsi qu'avec des organisations internationales et des organisations de la société civile, entre autres, dans le but de relever les défis de l'éducation dans le Continent américain, tant par des moyens personnels que virtuels.
- b. Menant à bien des études diagnostics et des analyses des politiques pour appuyer les activités énoncées dans la présente déclaration.

- c. Favorisant l'échange d'informations et d'autres activités de coopération horizontale entre les pays sur les programmes d'éducation qui se sont avérés efficaces ou prometteurs. Pour que le Bureau de l'éducation, de la science et de la technologie continue de contribuer à la croissance et à l'expansion du réseau virtuel de l'OEA : *Connaissances et services consultatifs* (CONARED), nous demandons en particulier que le Mécanisme d'octroi de dons pour le développement et le projet World Links de la Banque mondiale continuent de lui venir en aide.
- d. Poursuivant la coordination de ses activités avec les programmes et initiatives en matière d'éducation des autres bureaux de l'OEA pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'éducation issus des Sommets. À titre d'exemples, figurent, entre autres, le Portail de l'éducation des Amériques, l'Institut d'études avancées pour les Amériques (INEAM); le Programme de bourses et de formation; le Bureau pour la promotion de la démocratie et les projets d'éducation financés par le FEMCIDI.
- e. Aidant la CIE à suivre, à analyser et à diffuser les progrès accomplis vers la réalisation de nos buts et l de nos mandats.